



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORT 2022



Bourse au permis

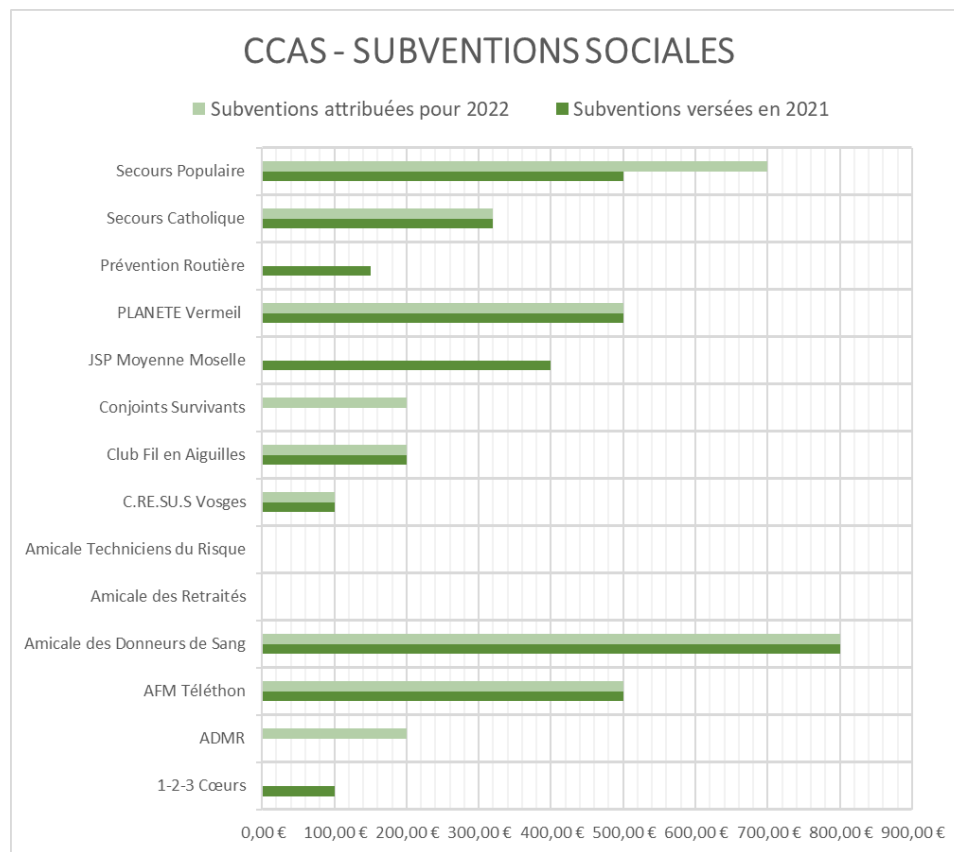
3 dossiers ont été accordés en commission administrative du CCAS en 2022.

1 personne a réalisé son engagement citoyen volontaire de 50 heures à l'association des Folies. La bourse d'un montant de 500 € sera versée directement à l'auto-école partenaire dans un délai de 30 jours à compter de la réception du justificatif de réussite de l'examen théorique du code de la route.



Subventions sociales 2022

SUBVENTIONS SOCIALES 2022			
SOCIALES	Montant 2021 Versé	Montant demandé 2022	Montant attribué 2022
1-2-3 Cœurs	100,00 €	0,00 €	0,00 €
ADMR	0,00 €	200,00 €	200,00 €
AFM Téléthon	500,00 €	pas de montant	500,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	800,00 €	pas de montant	800,00 €
Amicale des Retraités	0,00 €	ne demande pas	0,00 €
Amicale Techniciens du Risque	0,00 €	ne demande pas	0,00 €
C.RE.SU.S Vosges	100,00 €	pas de montant	100,00 €
Club Fil en Aiguilles	200,00 €	pas de montant	200,00 €
Conjoints Survivants	0,00 €	400,00 €	200,00 €
JSP Moyenne Moselle	400,00 €	0,00 €	0,00 €
PLANETE Vermeil	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Prévention Routière	150,00 €	200,00 €	0,00 €
Secours Catholique	320,00 €	320,00 €	320,00 €
Secours Populaire	500,00 €	pas de montant	700,00 €
TOTAL	3 570,00 €		3 520,00 €



MAISON DE RETRAITE SAINT-MARTIN

Une subvention de 2 000 €/an est versée à la Maison de Retraite en contrepartie du versement d'1/3 du produit des concessions de cimetière.



VOYAGE DE L'AGE D'OR à PLOMBIERES/FONTENOY le 14 juin 2022



C'est avec un grand plaisir que nous avons renouvelé le traditionnel voyage de l'Age d'Or en partenariat avec l'Office de Tourisme d'Epinal.

Cette année, 75 carpieniens sont partis à la découverte des sites touristiques vosgiens.

Après un départ à 7 h 30, ils se sont arrêtés pour un copieux petit déjeuner au restaurant l'Exotis à BOUZEY pour ensuite prendre la direction de PLOMBIERES-LES-BAINS afin de faire une visite du parc des miniatures et une balade commentée en petit train.

Ensuite, ils ont pu déguster un excellent repas au casino de Plombières.

L'après-midi s'est poursuivie par une croisière commentée à FONTENOY LE CHATEAU et une dégustation à la maison Moine à XERTIGNY.

Retour à CHARMES vers 20h00.

Cette journée fut très appréciée par l'ensemble des participants.



DOMICILIATIONS



Le CCAS procède aux élections de domicile afin de permettre aux personnes qui ne peuvent déclarer de domicile ou d'adresse, de recevoir leur courrier et d'accéder à des droits et prestations. En 2022, le nombre de personnes domiciliées au CCAS de CHARMES est de 10.

OÙ DEMANDER UNE DOMICILIATION ?

DANS VOTRE COMMUNE

Vous pouvez vous adresser au centre communal d'action sociale (CCAS), au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ou, s'il n'y en a pas, directement en mairie.

Vous avez le droit d'être domicilié auprès de la commune dans laquelle :

vous séjournez
(sans condition de durée)

vous exercez
une activité professionnelle

vit un membre de votre famille

vous avez un suivi social, un suivi médical ou un suivi professionnel

votre enfant est scolarisé



À NOTER

L'absence de lien avec la commune est le seul motif de refus possible de domiciliation par un CCAS, un CIAS ou une mairie.



Une forme olympique grâce aux cours de gym de Siel Bleu



Grace au soutien de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des Vosges et en partenariat avec le CCAS de CHARMES, des activités physiques proposées par l'association Siel Bleu ont pu commencer au mois de juin 2022, à la Maison des Loisirs les mardis de 15 h 45 à 17 h 15.

Au total, 30 séances sont programmées.

Entre 8 et 10 personnes à chaque séance



Le compte sera bon à la rentrée au collège

Comme il est de tradition, la municipalité sur le budget du CCAS offre des calculatrices scientifiques aux élèves de CM2, marquant ainsi leur passage au collège.

Cette année, 78 écoliers de toutes les écoles ont reçu le précieux instrument pour un montant de 1 540 €.





Prise en charge ALSH



La participation financière de 76 €/an/enfant a été accordée à 168 enfants en 2022.



Reconduction des vacances apprenantes

Dans ce cadre, l'Etat prévoit d'apporter aux collectivités **une aide financière**

de 400 euros par jeune et par semaine pour faciliter le départ en « colonie de vacances apprenantes ».

Dans le cadre de ce partenariat, les collectivités volontaires auront pour rôle de **cibler les enfants et jeunes prioritaires**.

L'État rembourse au CCAS à hauteur de 80 % du coût du séjour par enfant et jeunes prioritaires, dans la limite de 400 euros/enfant ou jeune.





Prise en charge BAFA

La participation financière au BAFA de 280 € a été accordée à 10 personnes en 2022.





Sécurité Routière 2022

Stage de réactualisation des connaissances, en 3 séances, à destination des seniors.

REPORTÉ EN 2023





« La pause Café »



Ecoute

Partage

Convivialité

Le CCAS propose un moment de rencontre et de partage autour d'un café tous les 2^{ème} jeudis de chaque mois.

Les personnes pourront faire connaissance, faire des activités loisirs et des activités à thème avec des intervenants extérieurs bénévoles.

Des jeux de société ont été achetés.



Repas de l'Age d'or du 30 octobre 2022 Dans les Salons de l'Hôtel de Ville



Comme le veut la tradition, le repas de l'Age d'Or a rassemblé 170 convives qui ont pu déguster un excellent repas offert par le CCAS de CHARMES.

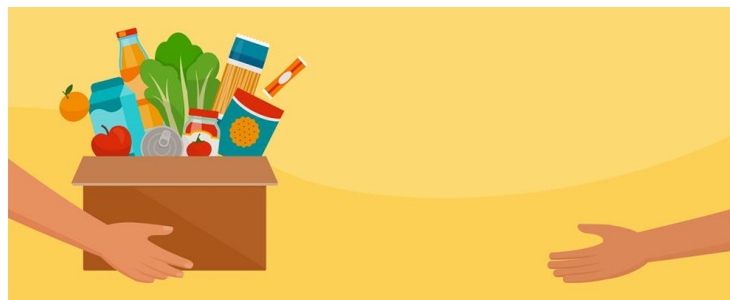


AIDE SOCIALE

Le CCAS instruit les demandes d'aide sociale légale (placement en maison de retraite, obligation alimentaire ...) et actionne ainsi l'ouverture des droits sociaux.

AIDES DE SECOURS D'URGENCE

Accordées dans le cadre de l'urgence, ces aides constituent une sorte de « soupape de sécurité » nécessaire pour les situations les plus précaires.
Les Assistantes Sociales de secteur nous envoient des personnes en difficulté lorsqu'elles ne peuvent pas répondre en urgence à leurs besoins.





A. P. S. VOSGES - Activités Physique Santé

En partenariat avec le CCAS de CHARMES, l'association APS Vosges met en place et développe le sport santé avec notamment le dispositif Préscri'mouv.

Le but est de proposer un parcours d'accompagnement spécifique sur prescription médicale (personne avec du diabète, obésité, affection de longue durée, cancer...).

Les séances ont lieu les jeudis de 14 h 45 à 16 h 45 à la maison des Loisirs.



Bon cadeau 2022

« restaurant/traiteur/commerce de bouche »



Le CCAS a décidé d'octroyer aux personnes âgées de 80 et plus, ne pouvant pas se rendre au repas de l'Age d'Or pour des raisons de santé et/ou de mobilité, un bon cadeau « restaurant/traiteur/commerce de bouche » d'un montant de 30 €.



PASSAGE DE SAINT-NICOLAS DANS LES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRES

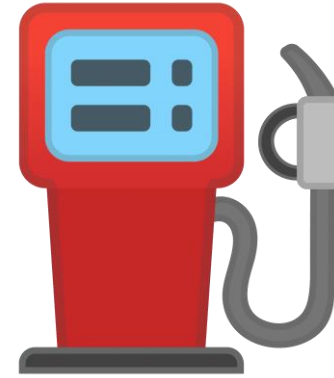
Chaque année, Saint-Nicolas accompagné de son fidèle Père Fouettard rendent visites aux écoliers de CHARMES et ils leur distribuent des livres et des friandises pour leur plus grand plaisir.

Les livres et les bonbons sont payés sur le budget du CCAS.





PROJETS 2023



Le CCAS de CHARMES, en regard de l'inflation, de l'augmentation des charges contraintes et notamment celle des carburants réfléchit à l'octroi d'une aide exceptionnelle sous conditions en forme de bon « carburant » d'un montant de 50 €.